

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

**Séance publique du 14 NOVEMBRE 2022 à 8h30**

Date de convocation : 8 novembre 2022

<b>Délibération</b>
<b>N°B2022_106</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Votants :</b>	<b>14</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel**

**PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, JAMMES Michel, PY Michel, RIO Jean-Louis**

**EXCUSES :-**

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), BELART Xavier (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), HERAS Guillaume (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), LAPALU Christian (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), JAMMES Michel (délibération N°C2022\_122 et N°C2022\_123), PY Michel (délibération N°C2022\_105 et N°C2022\_106), RIO Jean-Louis (délibération N°C2022\_132)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** BELLOTTI-LASCOMBES Emma, MARTIN Henri

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-**

**Nomenclature Etat : Finances locales - Emprunts**

**OBJET : FINANCES – Garantie pour un contrat prêt de 1 900 000€ réalisé par la société Alenis auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour la réalisation du programme immobilier tertiaire Quantum**

La SA à conseil d'administration Alenis, a prévu de financer des travaux de réalisation d'un programme immobilier tertiaire Quantum destiné à accueillir sur la zone d'activité Pôle santé les premières activités dont les besoins en surface ne permettent pas l'acquisition d'une parcelle de la ZAC.

Ce financement nécessite la réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 1 900 000€, auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, et sollicite le Grand Narbonne pour garantir cet emprunt.

Le Grand Narbonne possède la capacité juridique et financière pour garantir ce concours à concurrence de 50% des 1 900 000€.

## N°B2022\_106

Les conditions de ce contrat de prêt sont les suivantes :

Objet                                   Financement de l'opération Quantum – ZAC Pôle Santé  
Numéro                                INS-26733636CGP4ALE  
Type                                    Prêt à moyen terme  
Montant                               1 900 000 €  
Taux pendant phase de mobilisation    TI3M + 0.90%  
Taux pendant phase d'amortissement   Euribor 3 mois + 1.11%  
Périodicité                          Trimestrielle  
Durée                                  4 ans  
Date de première échéance    30/12/2024  
Frais de dossier                    2 850€  
Commission d'engagement   0.50% l'an

Cet emprunt sera garanti par une caution du Grand Narbonne à hauteur de 50%.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Xavier BELART, Monsieur Christian LAPALU, Monsieur Guillaume HERAS, Monsieur Jean Michel ALVAREZ et Monsieur Michel PY.

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- De garantir à hauteur de 50% ledit concours financier souscrit par la SA à conseil d'administration ALENIS auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS,
- De procéder en cas de défaillance de la SA à conseil d'administration ALENIS au remboursement de ce concours en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, aux échéances qui seront convenues, ainsi qu'à l'exécution des garanties et conditions dont ce concours sera assorti,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Pièce jointe à la délibération :

Contrat de prêt avec tableau d'amortissement

**Délibération                   certifiée  
exécutoire   compte   tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le :   18/11/2022  
et de sa publication  
le :   |PUB|**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

